

M. MONTAGUE : L'honorable député (M. Oliver) dit que sa critique est surtout dirigée contre l'ex-gouvernement. J'espère que l'on pourra nous dire quelque chose au sujet de la politique du gouvernement.

M. L'ORATEUR-SUPLÉANT : Cet article sera-t-il adopté? Adopté. Il est proposé qu'une somme....

M. FOSTER : Je proteste.

M. L'ORATEUR-SUPLÉANT : Qu'y a-t-il?

M. FOSTER : Je proteste contre le fait que vous déclarez cet article adopté, et que vous en appelez un autre, alors que je suis debout pour parler.

M. L'ORATEUR-SUPLÉANT : Je crois que l'honorable député n'a rien à dire.

M. FOSTER : M. le président, vous ne savez pas ce que je puis dire.

M. DOBELL : C'est avec plaisir que je veux expliquer ce crédit. On nous demande \$700. C'est pour une maison d'école devant coûter \$400, et un instituteur, \$300. La réserve est très éloignée des autres dans le township, et bien que les honorables messieurs eussent le pouvoir, depuis dix-huit ans, de fournir des écoles, ils n'ont pas pourvu à celle-là que le traité exigeait. Nous avons l'intention d'appliquer le traité.

M. FOSTER : Je demanderai à mon honorable ami d'Alberta (M. Oliver) de lire, noter et digérer ce que vient de dire le ministre. L'honorable député dit qu'il s'agit, par ces crédits, de remplir des obligations de l'ex-gouvernement. L'honorable ministre dit, cependant, que c'est une nouvelle dépense, entreprise par le gouvernement parce que nous avions négligé notre devoir à ce sujet.

Je demanderai à l'honorable député (M. Dobell) qui agit comme ministre de l'Intérieur s'il a compris l'accusation de l'honorable député d'Alberta. Cette accusation comporte que l'on dépense \$285,000 pour l'éducation d'environ 1,000 enfants sauvages, et que cette dépense n'est pas demandée par les territoires, et qu'elle n'est pas à l'avantage de ces territoires.

M. DOBELL : L'honorable député d'Alberta sera satisfait, je crois, à mesure que je donnerai les explications nécessaires à chaque article.

M. FOSTER : Dans les circonstances, je crois que nous devons prendre les articles séparément.

Pour pourvoir à la dépense nécessaire afin de transporter les bâtiments actuels sur un nouvel emplacement, et pour la construction de dépendances à l'école d'industrie d'Elkhorn, \$5,000

M. FOSTER : Il nous faut une explication de quelqu'un à ce sujet.

M. DOBELL : Cela est dû à la destruction, par le feu, des principaux édifices de l'école. Il faut construire une école neuve, à laquelle on a prévu dans les estimations principales, et aussi des bâtiments extérieurs. On a l'intention de transporter à un endroit plus convenable les édifices non détruits. Voici les détails : Buanderie, \$1,000 ;

gymnase, \$1,500 ; boulangerie, \$1,000 ; déplacement, \$1,500 ; total, \$5,000.

M. MONTAGUE : A quelle distance fait-on le transport?

M. DOBELL : L'emplacement n'est pas encore choisi, bien que l'on ait choisi le voisinage. Ce n'est qu'une question de \$1,500 ou \$1,600.

M. SPROULE : Il serait intéressant, je crois, de savoir quel progrès font ces sauvages. Nous dépendons beaucoup d'argent pour les instruire et leur apprendre quelque chose d'utile. L'honorable ministre pourrait-il nous apprendre combien il y a d'élèves qui fréquentent ces écoles, et quel progrès ils font? Je vois une belle exposition de leurs ouvrages dans cet édifice, l'honorable ministre pourrait-il nous dire d'où cela vient?

M. DOBELL : Il ne saurait y avoir rien de mieux, je pense, que l'exposition instructive que nous voyons dans cet édifice. C'est le produit de travaux exécutés dans plusieurs écoles, et cela montre l'aptitude des sauvages pour apprendre des choses utiles et profiter des leçons qui leur sont données. Notre manière de traiter les sauvages fait un contraste frappant avec la manière dont les sauvages des Etats-Unis sont traités par le gouvernement américain ; et cela fait honneur au Canada, et indique avec quel soin et quelle patience les enfants sauvages ont été formés.

M. OLIVER : J'ai examiné l'exposition qui est faite dans le parlement, et j'aimerais à faire disparaître l'impression que ce sont tous là des produits des écoles des sauvages. Quelques-uns de ces échantillons sont l'œuvre de sauvages qui n'ont pas été instruits à cet effet dans ces écoles. Il y a de plus ce que l'on appelle *cooney sticks* dans l'ouest. Ils ont la forme d'une pierre joliment polie attachée à un manche assez long de peau crue, et ils sont destinés à casser la tête des ennemis qui viennent à leur portée.

M. DOBELL : Je dois dire à mon honorable ami que nous n'aurons pas besoin de ces instruments dans cette chambre.

M. DAVIN : Je suis peiné de voir avec quelle légèreté on traite cet important sujet. L'éducation des enfants sauvages fait le plus grand honneur au pays. Si le parti et le gouvernement conservateur sont responsables de cette politique à l'égard des sauvages, c'est là un de ses plus grands mérites.

Rien ne saurait faire plus d'honneur au gouvernement canadien que le soin qu'il prend des premiers maîtres du sol que nous avons possédés.

L'honorable député d'Alberta (M. Oliver) me surprend. En se levant pour répondre à son argumentation, son ministre a signalé un exemple de ce que font les enfants sauvages, dans les produits exposés dans ces édifices ; cependant, l'honorable député se lève et dit que tous ces travaux ne sont pas dus à l'habileté des enfants de ces écoles, et naturellement, cela peut impliquer, sous certains rapports, que le gouvernement et le département que l'honorable ministre (M. Dobell) représente si bien dans cette chambre, ont trompé le parlement et le public.

Sauf une chose insignifiante dont a parlé l'honorable député, je puis dire que tous ces travaux sont le produit des enfants qui fréquentent ces écoles.